

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice :
15
Nombre de membres
Présents : 11
Excusés : 4
Pouvoirs : 4
Votants : 15
Absent : 0

Date de la convocation :
Le 05 septembre 2023

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance ordinaire du 12 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune
régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD,
Michel WALTER, Antoine ZANOTTO, Michel DUBAUX,
Christian MICHELET, Willy LORENZON et Éric FORESTIER.

Mmes Françoise JORREY, Delphine SCHWARTZ et
Laurence TOUMEYRAGUES.

Excusés : Mesdames Laure BRAQUEHAIS, Estelle ASPART, Sandra
BARBE, Monsieur Ulysse SUC.

Pouvoirs : Madame Estelle ASPART à Madame Laurence
TOUMEYRAGUES, Madame Laure BRAQUEHAIS à Monsieur Christian
MICHELET, Madame Sandra BARBE à Monsieur Dominique
SAVARIAUD, Monsieur Ulysse SUC à Madame Françoise JORREY.

Absent :

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : MAPA « Réhabilitation de bâtiments communaux : 2^{ème} tranche » - extension des délais d'exécution.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le délai d'exécution des travaux concernant le marché public dénommé : « Réhabilitation de bâtiments communaux : 2^{ème} tranche », situé au bourg, a été prolongé de 3 mois et qu'en raison d'une nouvelle modification du programme de travaux, il convient de prolonger ce délai de 6 mois supplémentaires pour les lots suivants :

S.A.R.L SCHIRO MENUISERIES Lot n°1
S.A.S BAT-IMM Lot n°2
S.A.R.L CAPSTYLE Lot n°3
Ets DUPLAN Lot n°4
Ets DUPLAN Lot n°5
Ets FAU Lot n°6

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire **et après en avoir délibéré,**
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ACCEPTE de prolonger le délai d'exécution pour les travaux du marché public - « Réhabilitation de bâtiments communaux : 2^{ème} tranche ».

AUTORISE le Maire à signer les avenants n°2 pour les entreprises S.A.R.L SCHIRO MENUISERIES, S.A.S BAT-IMM, S.A.R.L CAPSTYLE, Ets DUPLAN et Ets FAU.

Adopté à 15 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Daniel BORDENEUVE

La secrétaire de séance
Laurence TOUMEYRAGUES

Certifiée exécutoire après transmission le :
Publiée le 15 09.2023

